



## Vente d'une maison à une commune

Par **bibilaf**, le **12/11/2010 à 16:09**

Bonjour,  
Nous avons vendu une maison à une commune. L'acte de vente a été signé il y a 3 mois et depuis nous n'avons pas été réglé et nous n'avons aucune nouvelle.  
Notre question : quel est le délai légal pour effectuer ce paiement?  
Nous vous remercions par avance.

Par **Clara**, le **12/11/2010 à 18:25**

Bonsoir, normalement, vous avez signé l'acte de vente devant notaire, vous avez remis les clés du bien aux acheteurs et eux auraient dû vous remettre le montant de votre maison. A moins que vous ayez convenu avec les acheteurs que tout ou une partie serait payable à une certaine date.